

■ **Brogee SA en faillite**, à Domdidier, exploitation d'une entreprise générale de construction, etc. (FOSC du 19.11.1996, p. 7117). La procédure de faillite étant clôturée, cette raison est radiée d'office, conformément aux dispositions de l'art. 66, al. 2, de l'ORC.

Journal no 1903 du 08.04.2004
(02215866 / CH-217.0.230.230-7)